

EUROPEENNES (Circonscription Auvergne-Centre-Limousin)

Patrick Charles en seconde position sur la liste du Front de Gauche

ADS a été contacté par le PCF début mars pour être présent sur la liste du Front de Gauche aux prochaines élections européennes du 7 juin. Cette proposition visait à réserver la cinquième place (sur 10, soit la dernière place des titulaires) à Jacqueline Lhomme-Léoment, conseillère régionale ADS du Limousin, dans la circonscription qui regroupe l'Auvergne, le Centre et le Limousin sur la liste conduite par Marie-France Beaufile (PCF), sénatrice, maire de Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire, Région Centre).

Chacun sait que nous nous étions prononcés avec la Fédération pour une Alternative sociale et écologique pour une liste unitaire regroupant toutes les forces opposées au Traité de Lisbonne, c'est-à-dire le NPA, le PCF, le Parti de Gauche, la Fédération avec ses différentes composantes et des écologistes.

Malheureusement, cette proposition n'a pas prévalu.

Le collectif d'ADS s'est donc réuni pour étudier la question d'une éventuelle participation à la liste du Front de Gauche, qui regroupe au plan national le PCF, le Parti de Gauche (formation de Jean-Luc Mélançon), Gauche Avenir (formation de Christian Piquet issue de la LCR et du NPA), des personnalités ; des discussions étant en cours avec le MRC de Jean-Pierre Chevènement.

Rappelons que l'ambition d'ADS,

depuis sa création il y a 20 ans, a toujours été l'union pour une véritable alternative, «pour faire du neuf à gauche». C'est d'ailleurs ce qui explique notre implication par le passé dans la Convention pour une Alternative Progressiste (CAP) puis au Forum de la Gauche Citoyenne, et à la fin 2008 dans la Fédération pour une Alternative sociale et écologique. Devant la situation, le collectif d'ADS a demandé qu'un de ses membres intègre la liste du Front de Gauche, mais à l'une des trois premières places, ce qui permettait d'assurer la présence aux trois premières places d'un représentant de chaque région. Il nous a finalement été proposé que la

ter la bipolarisation totale de la vie politique et proposer des solutions alternatives anticapitalistes durables, nous sommes aussi conscients que le débat et l'action politiques ne souffrent dans le contexte actuel ni l'absence ni le silence. C'est ce qui a finalement guidé notre choix pour ces élections européennes.

Nous invitons tous les adhérents d'ADS à faire part de leur opinion, que ce soit par téléphone (05 55 79 09 89), par courrier au siège (1 rue Croix Buchilien - 87000 Limoges) ou par courriel (adscap87@wanadoo.fr).

La liste proposée pour notre circonscription (5 titulaires et 5 suppléants)

- 1 - Marie-France Beaufile (PCF - Indre-et-Loire)
- 2 - Patrick Charles (ADS - Haute-Vienne)
- 3 - Patricia Guilhot (PG - Puy-de-Dôme), vice-pdt du Conseil général du Puy-de-Dôme
- 4 - Jean-Claude Mairal (PCF - Allier), vice-pdt du Conseil régional d'Auvergne
- 5 - Evelyne Valentin, cadre EDF, présidente nationale du CE d'EDF
- 6 - Réserve PG
- 7 - Yvette Mercier, syndicaliste Michelin, cons. Régionale, Puy-de-Dôme
- 8 - Réserve PG
- 9 - Sylvie Dubois (PCF - Loiret), responsable mutualiste, adjointe à Saran (45)
- 10 - Jean-Claude Sandrier (PCF - Cher), député.

Patrick Charles

Après de solides études universitaires - Patrick Charles, 55 ans, est diplômé de Droit Public (maîtrise de droit international et communautaire), d'Histoire et d'Anglais - il exerce ses fonctions professionnelles au Conseil général de la Haute-Vienne auprès des élus du groupe communiste-ADS.

Elu municipal ADS à Limoges en 1995 aux côtés de Jacques Jouve, il est adjoint au maire depuis 1998, chargé actuellement de l'aménagement des rivières et des sites naturels, de l'abattoir et des commissions de sécurité.

seconde place soit réservée à un candidat ADS pour représenter la région Limousin, la troisième place étant dévolue au Parti de Gauche.

Nous avons accepté et proposons que Patrick Charles, adjoint au maire de Limoges, représente ADS.

Partisans d'une force politique nouvelle à gauche qui puisse évi-

8 circonscriptions

Les Français éliront 72 députés pour siéger au Parlement européen. L'élection se déroule à la proportionnelle dans 7 circonscriptions métropolitaines et une outre-mer :

- **Ile de France** : 13 titulaires et 13 suppléants ;
- **Est** : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardennes, Franche-Comté, Lorraine pour 9 sièges et 9 suppléants ;
- **Massif Central - Centre** : Auvergne, Centre, Limousin pour 5 titulaires et 5 suppléants ;
- **Ouest** : Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes pour 9 titulaires et 9 suppléants ;
- **Sud-Est** : Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes pour 13 titulaires et 13 suppléants ;
- **Sud-Ouest** : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées pour 10 titulaires et 10 suppléants ;
- **Nord-Ouest** : Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Picardie pour 10 titulaires et 10 suppléants ;
- **Outre-Mer** : 3 titulaires et 3 suppléants

En 2004

La France avait alors 78 sièges à élire (contre 72 cette année) dont 6 (avec 6 suppléants) pour la circonscription Auvergne-Centre-Limousin.

Le scrutin du 12 juin 2004 avait été marqué par une faible participation (43, 1 % de votants au plan national et 45,38 % dans notre circonscription avec 18 listes).

Ici, les 6 sièges s'étaient ainsi répartis : 3 sièges pour le PS (31,23 %), 2 sièges pour l'UMP (20,36 %) et 1 siège pour l'UDF (9,96 %). Le FN avait obtenu 9,64 %, les Divers Droite 6,62 %, les Verts 6, 27 %, le PCF 6,22 %, LO-LCR 2,70 %, CNPT 2,41 %, etc.

ADS n'avait alors donné aucune consigne de vote.

L'après 19 mars

Nouvelle rencontre intersyndicale le 30 mars

Voici le texte du communiqué commun des organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA adopté à l'issue de leur rencontre le 20 mars, au lendemain du puissant mouvement du 19 mars :

“La mobilisation du 19 mars 2009 a connu une ampleur incontestable, tant par le nombre de grévistes, du privé comme du public, que par le nombre de manifestants qui se sont retrouvés pour redire haut et fort qu'ils n'ont pas à payer une crise dont ils ne sont pas responsables. Le gouvernement et le patronat doivent entendre ce que disent les salariés et répondre aux propositions de l'intersyndicale. Les revendications en matière d'emploi dans le privé comme dans le public, de pouvoir d'achat et de relance économique, de garanties collectives, de services publics et de réglementation de la sphère financière qui s'étaient déjà exprimées le 29 janvier sont encore plus d'actualité aujourd'hui face à l'aggravation de la crise et de ses conséquences. Le gouvernement s'entête à justifier des mesures comme le bouclier fiscal ou la défiscalisation des heures supplémentaires, alors même qu'elles aggravent les injustices et sont contre-productives face au développement du chômage. Il persiste dans sa politique de suppression d'emplois publics. Des entreprises continuent à privilégier la rentabilité financière et à utiliser la crise pour accélérer des restructurations. Les suppressions d'emplois qui s'enchaînent renforcent l'inquiétude des salariés pour leur avenir et rendent légitime leur colère.

Face aux intransigeances gouvernementale et patronale, les organisations syndicales décident, sur la base de leur déclaration intersyndicale du 5 janvier, de rechercher les modalités les plus adaptées pour donner encore plus d'efficacité aux prochaines mobilisations.

Dans ce contexte, elles mettent notamment en débat l'étape importante que constitue le 1er mai.

Elles se retrouveront le 30 mars pour décider, en particulier, des prolongements au 29 janvier et au 19 mars.

D'ores et déjà, elles interpellent patronat et gouvernement pour que s'engagent sans délai les négociations et concertations indispensables.

A l'occasion du G20, elles rappellent leurs exigences de nouvelles régulations financières et sociales internationales contenues dans leur plate-forme du 5 janvier 2009 et exigent du Président de la République qu'il agisse en ce sens.

Les organisations syndicales réaffirment leur détermination à soutenir de toutes les manières possibles les salariés avec leurs syndicats engagés dans des actions. Elles appellent leurs organisations à amplifier les mobilisations et les initiatives.”

HAUTE-VIENNE

ADS se structure en six secteurs

Comme nous l'avons décidé le 21 janvier dernier lors de notre dernière assemblée générale, nous avons «découpé» la Haute-Vienne en 6 secteurs de façon à mettre plus de proximité dans nos relations et actions. Ces 6 secteurs sont les suivants :

- Secteur Sud (responsable Jean-Pierre Poumérouly) : cantons de Aixe, Chalus, Nexon, Pierre-Buffière, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Yrieix ;
- Secteur Sud-Ouest (responsable Henri Fraisse) : cantons de Oradour-sur-Vayres, Rochechouart, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Junien, Saint-Mathieu ;
- Secteur Est (responsable Dominique Favier) : cantons de Châteauneuf, Eymoutiers et Saint-Léonard ;
- Secteur Nord-Est : cantons de Ambazac, Bessines, Laurière, Nantiat et Nieul ;
- Secteur Nord (responsable Jacques Jouve) : Bellac, Châteauponsac, Le Dorat, Magnac-Laval, Mézières, Saint-Sulpice-Les-Feuilles,
- Secteur Limoges (responsable Patrick Charles) : la ville de Limoges et sa couronne avec les communes de Condat, Solignac, Le Vigen, Isle, le Palais, Aureil, Feytiat, Panazol, Saint-Just-le-Martel et Couzeix.

Des réunions vont se dérouler au cours de ce printemps dans chacun de ces secteurs dont chacun sera informé.